



ANICAP
Association Nationale Interprofessionnelle Caprine

Le traitement des mammites cliniques

Les mammites cliniques ont des conséquences graves si l'on ne traite pas rapidement : perte d'une demi-mamelle, mammites persistantes, chroniques, infections généralisées et parfois même la mort de l'animal. Le traitement des mammites cliniques se fait en cours de lactation en étant particulièrement vigilant sur les conditions d'hygiène.

Les conséquences des mammites cliniques

Les infections graves de la mamelle peuvent avoir une issue dramatique si l'on ne les traite pas. Elles peuvent induire :

- Une altération partielle voire définitive des cellules sécrétrices du lait : perte d'une partie de la fonction sécrétrice,
- La perte d'une ou des deux demi-mamelles (cas notamment des mammites gangréneuses),
- Une atteinte de l'état général, pouvant entraîner dans les cas les plus graves, la mort de l'animal.

Mal traitées, elles peuvent conduire à des formes subcliniques persistantes, chroniques.



Demi-mamelle restante après une gangrène unilatérale

Le repérage des mammites cliniques

Les mammites cliniques se manifestent toujours par des signes visibles dans le lait, et le cas échéant, sur la mamelle voire sur l'animal lui-même.

Le lait pourra être modifié : changement de couleur, d'odeur, de consistance. Il peut contenir du pus ou du sang.

La mamelle peut être chaude, dure, inflammée (rougeur de la peau) et parfois douloureuse. Les formes gangréneuses sont des cas extrêmes où l'animal peut perdre complètement une demi-mamelle.

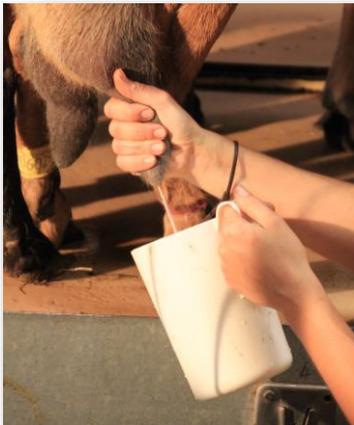
Enfin, la chèvre peut présenter des signes généraux : abattement, fièvre.

Le traitement antibiotique intramammaire

Il faut traiter la mammite clinique le plus précocement possible afin de garantir une plus grande efficacité du traitement antibiotique. Un traitement par voie intramammaire doit être réalisé systématiquement. Le produit utilisé et le mode de traitement (durée, délai d'attente, association ou non avec un traitement par voie générale) doivent être définis et prescrits par le vétérinaire.

Pour réaliser les traitements intramammaires, des précautions sont à prendre :

1. Se laver les mains,
2. Vidanger la mamelle pour éliminer le lait chargé en bactéries,
3. Désinfecter l'extrémité du trayon pour éviter que de nouvelles bactéries ne soient introduites dans la mamelle,



Vidange de la mamelle

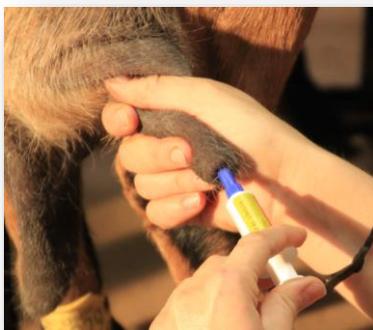


Désinfection du bout du trayon



Ouverture de la seringue : seule l'extrémité de l'embout doit être enlevée

4. Injecter le produit en respectant la prescription et en évitant le traumatisme du sphincter lors de l'introduction de la canule,
5. Désinfecter par trempage le trayon pour le protéger, le temps que le sphincter se referme,
6. Identifier l'animal traité pour écarter son lait pendant le délai d'attente. Durant ce délai, le lait contient des résidus d'antibiotiques et est impropre à la consommation (ne pas le donner non plus aux chevreaux, les antibiotiques pouvant altérer la flore digestive des jeunes, voire induire une antibiorésistance).



Introduction délicate de la canule

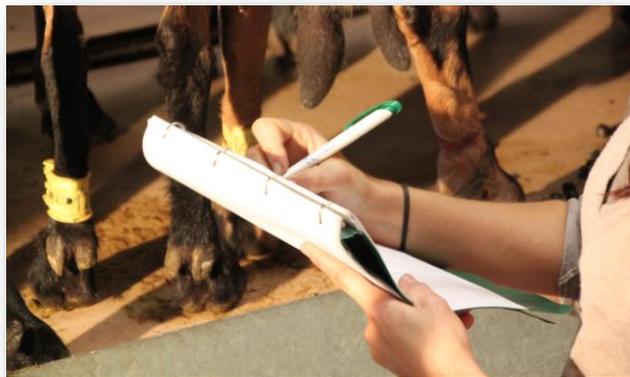


Désinfection des trayons



Identification de la chèvre traitée

7. Noter la date du traitement et le délai d'attente pour ne pas les oublier (utilisation d'un tableau blanc, d'un calendrier permettant de visualiser la date de remise du lait dans le tank),
8. Noter le numéro de l'animal et son traitement dans le carnet sanitaire afin de surveiller l'évolution de l'état de santé de la mamelle au cours du reste de la lactation et de disposer de cette information au moment du tarissement.



Le carnet sanitaire : un outil précieux pour enregistrer les problèmes sanitaires

9. Traire à la main, dans un récipient réservé à cet usage, si possible à la fin de la traite ou du lot de traite, les deux demi-mamelles de la chèvre traitée, de manière à éviter tout risque de transmission de l'infection et de présence de résidus antibiotiques.
10. Après avoir manipulé une chèvre présentant une mammite clinique, ne pas oublier de se laver à nouveau les mains avant de s'occuper d'autres chèvres.

Seules les chèvres atteintes d'une mammite clinique sont à traiter en cours de lactation. Les chèvres atteintes d'une mammite subclinique doivent être traitées au tarissement.

Collection : L'Essentiel

Document rédigé sous l'égide de l'ANICAP au sein du groupe technique « cellules » animé par R. de Cremoux (Institut de l'Élevage).

Elaboration par : Institut de l'Élevage

Avec les avis de : Filière-lait, Rhône Alp'Élevage ; Chambres d'Agriculture 12, 16, 18, 37, 79 et 85 ; GDS 07 et 69 ; GTV 79 ; Organismes de conseil en élevage 17, 26, 49, 71, 79 et 85 ; Anses Niort ; Station expérimentale du Pradel ; Entreprises et coopératives laitières (Eurial, Triballat Rians)

Rédaction originale : Région Centre – Ile de de France

Crédits photos : Renée de Cremoux (Institut de l'Élevage)

Financement : France AgriMer

Dépôt légal : 4^e trimestre 2013 © Tous droits réservés à l'Institut de l'Élevage

Décembre 2013 : Réf 001338063

